

CONSULTATION ÉCRITE
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

Projet de règlement n° 21-05

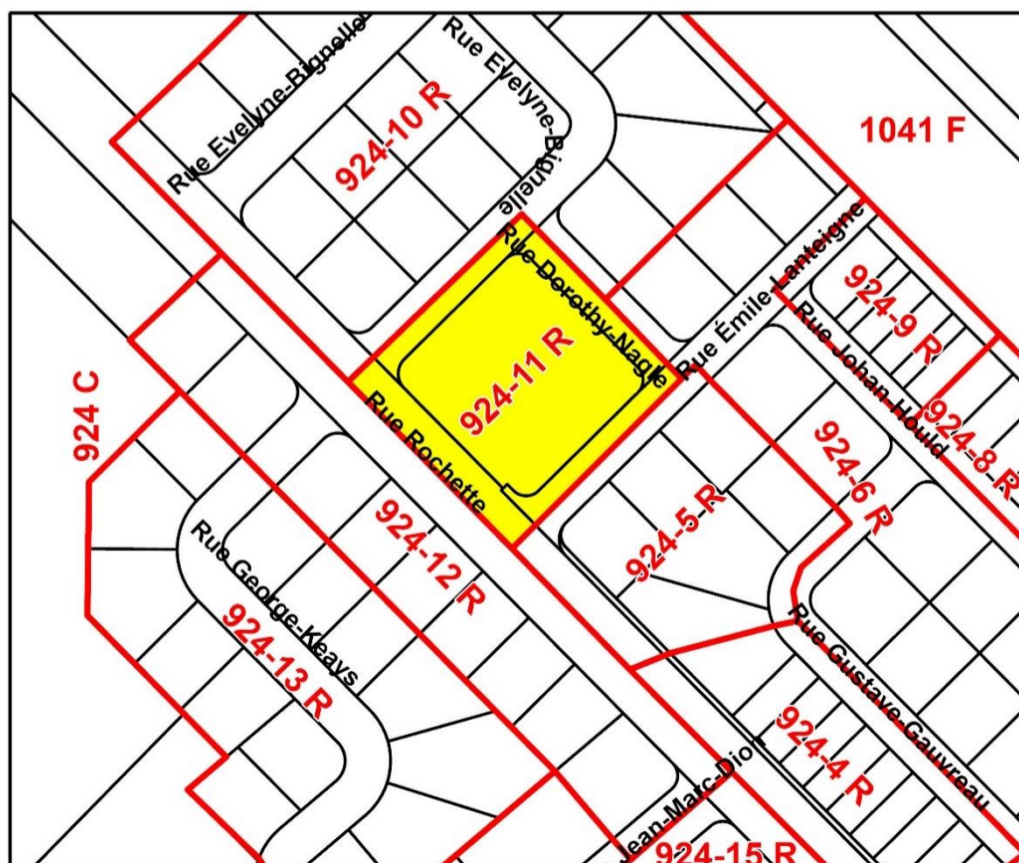
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 -
MODIFICATIONS AUX USAGES AUTORISÉS ET AUX NORMES
D'IMPLANTATION DES ZONES 924-11 C, 924-14 R ET 924-15 R**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 21-05 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Modifications aux usages autorisés et aux normes d'implantation des zones 924-11 C, 924-14 R et 924-15 R », la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, le projet de règlement n° 21-05 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Modifications aux usages autorisés et aux normes d'implantation des zones 924-11 C, 924-14 R et 924-15 R ».
- 2° L'objet de ce règlement est d'amender le règlement de zonage pour convertir le zonage de la zone 924-11 et ainsi permettre la vente de terrains pour la construction résidentielle.

Les zones visées par ce projet de règlement et les zones contiguës sont illustrées par le croquis ci-contre :

"Zone 924-11 R"
**N.B.: Extrait du plan de zonage # 2728 du
règlement no 2007-103**



3° En raison de la **pandémie de la COVID-19**, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une **consultation écrite**.

4° Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici **le 6 mai 2021** au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:

- Par la poste : 546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
- Par courriel : urbanisme@septiles.ca
- Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 546, avenue De Quen

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

5° Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6° Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse du Service de l'urbanisme) seront disponibles pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse **septiles.ca**.

·
DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 13^e jour du mois d'avril 2021.

Me Rebecca Monaco
Greffière adjointe

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 21 avril 2021 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 21 avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois d'avril 2021.

Me Rebecca Monaco
Greffière adjointe
RM/vc
